



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chine

Question écrite n° 37952

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la répression des pratiquants de falun gong par le gouvernement chinois. Le falun gong est une méthode d'hygiène de vie alliant des exercices physiques et la méditation fondée sur les idées de vérité, bonté, tolérance. Toutefois, cette méthode, profondément ancrée dans la tradition chinoise, est présentée par les autorités chinoises comme un mouvement politique subversif et comme une secte obscurantiste. Ainsi, depuis 1999, le gouvernement chinois procède à une répression quasi systématique de ses adeptes. Ce sont près de 71 millions de personnes qui seraient persécutées (arrestations, détentions, tortures, rééducations en camp de travail, enfermement en hôpital psychiatrique et décès à la suite de mauvais traitements). C'est pourquoi, il lui demande quels moyens politiques et diplomatiques le Gouvernement entend mettre en oeuvre pour faire évoluer la position des dirigeants chinois sur le respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

La France est attentive de longue date à l'évolution de la situation des droits de l'homme en Chine. Elle est pleinement informée des atteintes portées à ces droits et des contraintes que les autorités chinoises continuent de faire peser sur l'exercice des libertés fondamentales. La France exprime ses préoccupations en ce domaine dans le cadre de son dialogue bilatéral avec la Chine, en particulier lors des rencontres ou visites de haut niveau. De concert avec ses partenaires européens, elle relaie auprès des autorités chinoises l'émotion que la situation des droits de l'homme en Chine provoque dans l'opinion publique française. Elle agit également lors des sessions du dialogue euro-chinois sur les droits de l'homme, ou de démarches menées au niveau des ambassades à Pékin. La situation des adeptes du Falun Gong s'inscrit dans le cadre plus, large de la promotion de la liberté d'association et d'expression. Sans se prononcer sur la nature du Falun Gong, la France attend de la Chine qu'elle garantisse effectivement l'exercice des libertés fondamentales. Dans ce cadre, elle appelle la Chine à ratifier le Pacte des Nations unies sur les droits civils et politiques. La France et ses partenaires de l'Union européenne continueront de faire état dans les enceintes internationales appropriées de la préoccupation que leur inspire la situation des droits de l'homme en Chine et de soulever cette question auprès des autorités chinoises lors des entretiens bilatéraux ainsi que dans le cadre privilégié du dialogue euro-chinois.

Données clés

Auteur : [M. Robert Lamy](#)

Circonscription : Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37952

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 avril 2004, page 2987

Réponse publiée le : 22 juin 2004, page 4662